

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4E7

☎ 450 679-0540, poste 8548

✉ chevres@upa.qc.ca

💻 chevreduquebec.com

DANS CE NUMÉRO

◆ Nouvelles du SPCQ



Le 1^{er} octobre 2015

Volume 4, numéro 2

L'Info-Net Chèvre



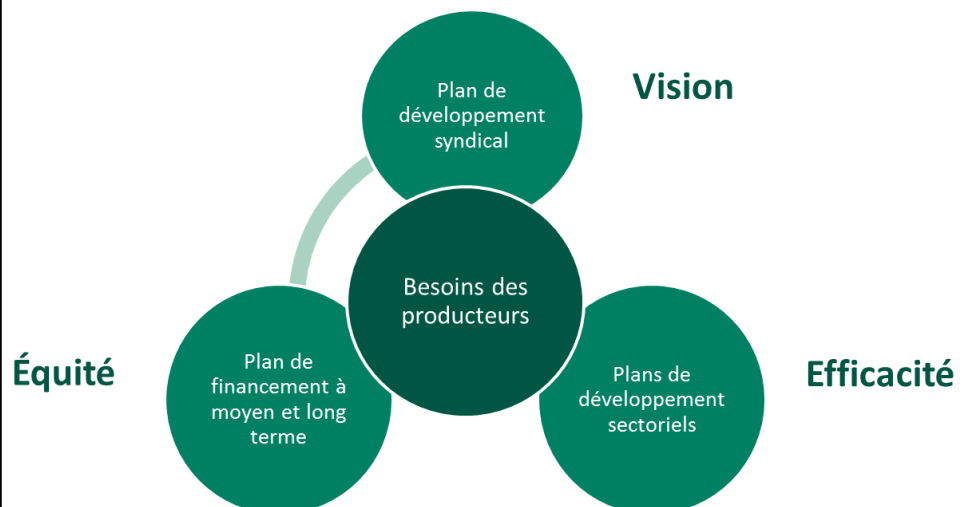
Édition spéciale

PLAN DE RESTRUCTURATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ

C'est le 20 janvier 1984 que les producteurs de chèvres du Québec ont mis sur pied le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ). L'application et l'administration du plan conjoint vise toute personne engagée dans la production de lait, de dérivés du lait ainsi que tous les produits de la chèvre.

Lors de l'assemblée générale semi-annuelle tenue le 10 avril dernier, trois résolutions ont été adoptées sur l'organisation du Syndicat. Elles témoignent des visions différentes quant au mode de cohabitation des trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) au sein du Syndicat.

Avec le soutien de la Direction recherches et politiques agricoles, de la Direction communications et vie syndicale ainsi que de la Direction des affaires juridiques de l'Union, le Syndicat a réfléchi aux solutions possibles. Les trois comités de mise en marché du Syndicat ont été rencontrés à tour de rôle pour partager une compréhension commune des enjeux liés à ces trois résolutions, connaître les impacts syndicaux et légaux que celles-ci pourraient avoir et exprimer ainsi leurs attentes.



L'Info-Net Chèvre

Ainsi, le conseil d'administration (CA) a examiné plusieurs scénarios qui permettraient de répondre à un plus grand nombre possible de besoins exprimés par ces résolutions et les comités de mise en marché. Des scénarios de réorganisation du Syndicat ont été proposés au CA.

Par la suite, une rencontre du CA élargi réunissant les administrateurs et les membres des comités de mise en marché des trois secteurs (lait, boucherie, mohair) a eu lieu le 9 juillet dernier afin de prendre connaissance des recommandations permettant aux comités de mise en marché de jouir d'une grande autonomie dans un Syndicat fort et uni. Après analyse, les comités de mise en marché ont formulé leurs recommandations au CA du Syndicat.

RECOMMANDATIONS DU CA À L'AGA

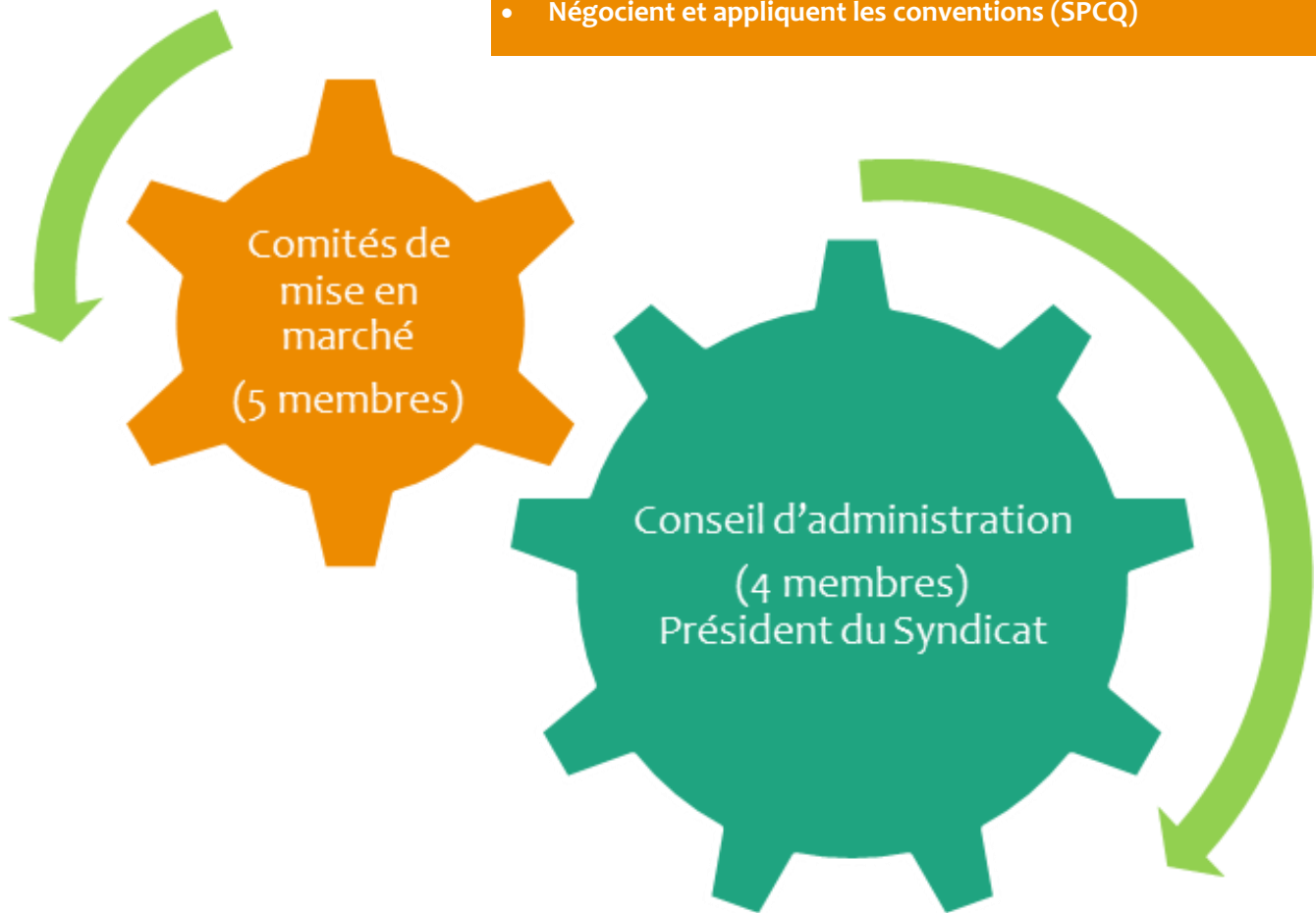
À la suite de ces représentations, le CA a adopté le 20 août 2015, les orientations suivantes. Elles seront soumises à l'assemblée générale annuelle, pour adoption, le 30 octobre prochain.

- 1) Le CA du SPCQ sera réduit à quatre administrateurs au lieu de sept. Il sera constitué des coordonnateurs de chacun des comités de mise en marché (lait, boucherie, mohair) et du président du Syndicat qui sera élu par les membres de l'AGA.
- 2) Chaque comité de mise en marché continuera d'élire cinq membres dont un coordonnateur, et, comme nouveauté, un coordonnateur substitut. Ils seront responsables, avec la collaboration du Syndicat, d'administrer leur convention ou projet, d'établir un budget, de gérer leurs dossiers respectifs et de faire rapport au CA.
- 3) Le CA du SPCQ demeure responsable du plan conjoint, de son application et de son administration générale et des activités dites communes avec les comités de mise en marché. Les activités spécifiques à une catégorie seront administrées par cette catégorie en collaboration avec le Syndicat. Le CA sera responsable de la gestion des dossiers communs aux trois secteurs et des finances générales du Syndicat. De plus, le CA devra respecter les décisions des comités de mise en marché à moins qu'un comité ne s'ingère dans les activités d'un autre ou qu'une décision prise par l'un des comités ne porte préjudice aux producteurs de chèvres dans leur ensemble.
- 4) Un producteur pourra s'inscrire dans plus d'une catégorie (secteur d'activité). Par exemple, un producteur de lait pourrait aussi s'inscrire dans la catégorie boucherie, s'il s'y qualifie.
- 5) Proposer à l'AGA, le 30 octobre prochain, des modifications au Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres afin de revoir l'ensemble du plan de financement, et ce, dans le but d'assurer le fonctionnement du Syndicat et de chacun de ses secteurs.



L'Info-Net Chèvre

- Mettent en œuvre les décisions des assemblées
- Travaillent à la mise en place d'une mise en marché efficace et ordonnée
- Négocient et appliquent les conventions (SPCQ)



- Met en œuvre les décisions des assemblées
- Administre et voit au développement du Syndicat et du plan
- Adopte les rapports des comités en fonction des règles de régie interne
- Adopte des règlements et les recommande à l'assemblée, lorsque requis
- Concerte et voit au développement harmonieux des 3 secteurs (boucherie, lait, mohair)
- Voient à l'administration quotidienne du Syndicat

L'Info-Net Chèvre

À retenir!

Surveillez votre courrier car d'ici quelques jours vous recevrez, par la poste, un avis de convocation concernant la prochaine assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. L'assemblée se tiendra le 30 octobre 2015, à l'Hôtel Le Dauphin situé à Drummondville. Nous comptons sur votre participation pour cette importante réunion!



Récemment, M. Stacy Patry a donné sa démission en tant que président du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Les administrateurs du Syndicat ainsi que tous ses membres désirent le remercier pour son implication au sein du CA et des comités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Bernard Petit, président par intérim
Christiane Fournier, coordonnatrice boucherie
Marie Vaillancourt, coordonnatrice comité lait
Régis Pilote, coordonnateur comité mohair
Rémi Hudon, administrateur région 3
Maude Caron, trésorière et administratrice région 2

COMITÉ LAIT

Marie Vaillancourt
Normand Forgues
Sylvie Girard
Dominique Brie

COMITÉ BOUCHERIE

Christiane Fournier
Sylvain Caron
Gérald Dubois
Normand Legault
Guillaume Paquet

COMITÉ MOHAIR

Anne-Marie Blouin
Régis Pilote
Normand Legault
Chantal Hébert
Martin Dion